MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel. : +229 21 31 22 27
www.numerique.gouv.bj

RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail

Autorité contractante : Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion (SBIR) S.A.

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offres national ouvert
N°024/25/SBIR S.A/ PRMP/SP-PRMP du 01/09/2025
(S_DAF_103189)

Objet du dossier d'appel à concurrence :

Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.

Novembre 2025

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres national ouvert ***N°024/25/SBIR S.A/ PRMP/SP-PRMP du 01/09/2025*** relatif à la Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.

Mode de passation : Appel d'offres national ouvert

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi vingt un novembre à 16 heures 15 minute, dans la salle de réunion de la Société Béninoise des Infrastructures de Radiodiffusion, quartier Cadjèhoun dans la Haie Vive, 1ère rue à gauche derrière le restaurant Livingstone, maison n°453, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	Intitulé : Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'offres national ouvert**
Justification	**Non**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**PV N°192-08/CCMP-MND/2025 du 21 août 2025**
Soumissionnaires :	
- GROUPEMENT SUNU ASSURANCES BENIN / SUNU ASSURANCES GABON - AFRICAINE DES ASSURANCES - AFG ASSURANCES - NOBILA ASSURANCES - SANLAMALLIANZ - NSIA ASSURANCES	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
GROUPEMENT SUNU ASSURANCES BENIN / SUNU ASSURANCES GABON	Le soumissionnaire « GROUPEMENT SUNU ASSURANCES BENIN / SUNU ASSURANCES GABON » a été écarté, à l'examen de la recevabilité de l'offre pour les raisons suivantes : - Le soumissionnaire a mentionné dans sa garantie de soumission : « La présente garantie expire … ; ou (c) **quinze (15) jours** après l'expiration de la date de validité de l'offre » contrairement à ce qui est prévu dans le dossier d'appel d'offres : « La présente

	garantie expire … ; ou (c) **trente (30) jours** après l'expiration du délai de validité de l'offre ». - « L'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique » (page 94 de son offre technique) fourni par le soumissionnaire n'est pas conforme au format contenu dans le dossier d'appel d'offre.
NOBILA ASSURANCES	Le soumissionnaire « NOBILA ASSURANCES » a été écarté, à l'examen de la recevabilité de l'offre pour les raisons suivantes : - Le soumissionnaire a mentionné au point g de sa lettre de soumission : « Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou prestataires de services intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exécution des clauses 3.2 et 4.3 des Instructions aux candidats » ; contrairement à ce qui est prévu au dossier d'appel d'offres : « Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou prestataires de services intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses 3.2 et 4.3 des Instructions aux candidats ». - La monnaie (F CFA) n'est pas précisée sur le bordereau des prix unitaires (BPU) du soumissionnaire conformément au dossier d'appel d'offre. - Le programme d'activités chiffré du soumissionnaire ne mentionne pas les informations conformément au dossier d'appel d'offres (lieu et date finale de prestations non précisés ; formule du montant TTC triennal erroné).
SANLAMALLIANZ	Le soumissionnaire « SANLAMALLIANZ » a été écarté, à l'examen de la conformité technique pour les raisons suivantes : - Le soumissionnaire a proposé une méthode d'exécution (page 7) qui ne retrace pas les différents points prévus dans le dossier d'appel d'offres à la page 93 (formulaire de présentation de l'offre technique).

	- Le soumissionnaire a omis dans la description technique des services, à la page 28, de son offres la ligne intitulée « Maladies professionnelles non reconnues par la CNSS ».
NSIA ASSURANCES	Le soumissionnaire « NSIA ASSURANCES » a été écarté, à l'examen de la conformité technique, pour les raisons suivantes : - Le soumissionnaire a proposé une méthode d'exécution (page 42) qui ne retrace pas les différents points prévus dans le dossier d'appel d'offres à la page 93 (formulaire de présentation de l'offre technique). - Le contenu de la description technique des services fournie (page 58) par le soumissionnaire n'est pas conforme à celle du dossier d'appel d'offres (à titre d'exemple : le soumissionnaire a renseigné : LCI de 50% … soit 2 745 211 077 à la place de LCI de 50% … soit 2 747 211 077).
AFG ASSURANCES	Le soumissionnaire « AFG ASSURANCES » a été écarté pour n'avoir pas proposé une offre conforme économiquement la plus avantageuse.
Attributaire	
Nom	**AFRICAINE DES ASSURANCES**
Montant proposé	**187 690 365 FCFA HT ou 217 628 403 FCFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**187 690 365 FCFA HT ou 217 628 403 FCFA TTC**
Objet du marché	Intitulé : Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.
Prix	**187 690 365 FCFA HT ou 217 628 403 FCFA TTC**
Délai d'exécution	Trois (03) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NON APPLICABLE
Variante pris en compte (cas échéant)	NON APPLICABLE

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant TTC
Mise en place d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise par accord-cadre à bons de commande.	AFRICAINE DES ASSURANCES	**187 690 365 FCFA HT ou 217 628 403 FCFA TTC**

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 20 minutes.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 2025

Ont signé

GOHOUNGO Douglas Rodrigue PRMP/SBIR

Edmond A. OLOUKPEDE Personne Ressource

Jawid HOUENAGNON AZO P/P DAF

AHANNOUGBE N. Cyprien, Personne Ressource, représentant ARIA Bénin